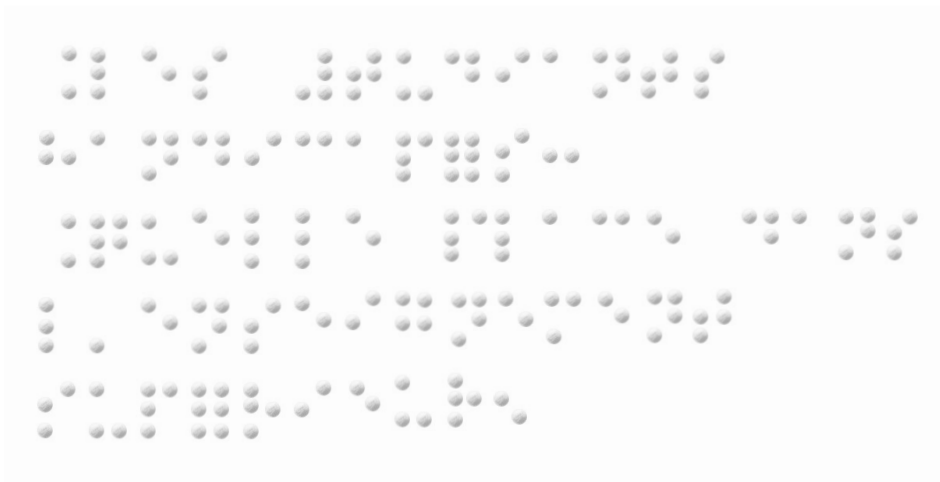


Les étudiants handicapés :

Quelle place dans l'enseignement supérieur ?

Livre Blanc sur la base des questions ouvertes
pour **Les étudiants handicapés**.



Conseil National Handicap / Groupe Mornay
Etude sur Les étudiants handicapés



114 500

élèves handicapés au premier degré

60 200

élèves handicapés au second degré

12 052

étudiants à suivre des enseignements supérieurs



Préambule	6
Genèse de l'étude	8
Introduction méthodologique	10

I - Un état des lieux qui met en lumière des obstacles à l'intégration des élèves handicapés

A En filigrane, des situations de handicap difficiles au plan personnel qui ne facilitent pas la poursuite d'études supérieures	12
B Au sein des études, des réticences toujours très prégnantes des « autres » à envisager le handicap et à l'accepter	17
C Des conditions structurelles qui agissent comme un frein au bon déroulement du parcours académique de l'étudiant	22
D Des handicaps et des vécus très différents	23

II - Des solutions transversales

A Un travail en profondeur de sensibilisation à tous les niveaux	27
B Un accompagnement et un suivi constants	28
C Des moyens financiers à disposition pour faciliter le lien entre vie estudiantine et vie personnelle	29

D Une temporalité plus souple et adaptable dans le cadre de la vie scolaire	31
------------------------------------------------------------------------------------	-----------

E Une mise à disposition des cours	31
-------------------------------------------	-----------

III - Des solutions adaptées à chaque handicap

A Les déficiences visuelles	35
B Les déficiences auditives	36
C Les handicaps moteurs	37
D Les troubles psychologiques et de santé mentale	38
E Les troubles de santé	40
F Les troubles de langage	41
G Les déficiences temporaires	43

IV - Conclusion : le guide des bonnes pratiques

A Information, formation, sensibilisation	44
B Ecouter, soutenir, adapter	47
C Clarifier, responsabiliser, professionnaliser, accompagner	47

Préambule

Dans le système scolaire français, est considéré comme handicapé un étudiant s'il est aveugle ou possède une déficience visuelle, est sourd ou possède une déficience auditive, a une limitation au niveau neuromusculaire ou de la mobilité, un problème neurologique, médical ou psychiatrique qui interfère avec ses études. Bien qu'étant un phénomène encore récent, les troubles d'apprentissage (comme la dyslexie) peuvent également être considérés comme des handicaps.

Le nombre d'étudiants handicapés recensés dans l'enseignement supérieur est en France à peine supérieur à 10 000, soit le double de ce qu'il était 10 ans plus tôt, la loi de 2005 ayant eu sur cette progression un impact réel. Rappelons-le, cette loi, dite « Loi handicap »¹ cherche à concrétiser des principes qui visent à favoriser la solidarité et l'intégration sociale des handicapés en France (à l'instar de l'accessibilité pour tous les domaines de la vie sociale, du droit à compensation des conséquences du handicap, etc).

Cependant, si dans le primaire et le secondaire le taux moyen d'enfants handicapés en milieu ordinaire est de l'ordre de 1,4%, il est trois fois plus faible dans l'enseignement supérieur. Ainsi, la population en situation de handicap accédant aux études supérieures est-elle d'ores et déjà, de manière proportionnelle et significative, plus faible que celle de l'ensemble des jeunes, illustrant le caractère plus exceptionnel de sa présence dans l'enseignement supérieur. De fait, la diminution de la proportion d'élèves handicapés au fur et à mesure de leurs études est massive. Alors qu'ils sont 114 500 au premier degré (préélémentaire et

CP-CM2), ce nombre est divisé par deux au second degré (collège-lycée où ils ne sont plus que 60 200 élèves à suivre les cours au sein d'établissements scolaires généralistes. Et l'accès par les handicapés aux études supérieures s'avère encore plus compliqué. **Dix fois moins nombreux que les enfants handicapés au début de leur parcours scolaire, ils ne sont plus que 12 052 étudiants à suivre des enseignements supérieurs.**

Cependant, malgré la diversité des types de handicap, des situations et la complexité apparente des politiques à mettre en œuvre, un certain nombre de bonnes pratiques apparaissent d'emblée. Ainsi, selon les types de handicap rencontrés, leur niveau d'intensité ou encore les établissements dans lesquels les étudiants sont scolarisés, les résultats peuvent être très différents, comme les demandes, mais avec une architecture commune.

Dès lors, nous nous attachons dans l'analyse finale à souligner la marge de progression dans la prise en compte des situations au travers d'un guide des bonnes pratiques dont la structure, au-delà même du cas spécifique de l'enseignement supérieur, traduit la nécessaire évolution culturelle dans l'approche du handicap, dans la société, l'école, mais aussi par extension dans les entreprises par exemple.

¹ L'article 2 de la loi du 11 février 2005 déclare que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

Genèse de l'étude

Le Conseil National Handicap et le Groupe Mornay ont souhaité faire un bilan, suite à la mise en place de la loi de 2005, sur la manière dont l'enseignement supérieur répondait à l'impératif d'une réponse adaptée à la prise en charge des étudiants handicapés, qu'il s'agisse d'aménagements pédagogiques, d'accompagnement, d'écoute ou encore d'accessibilité physique.

L'objectif de ce recueil est de pouvoir disposer d'un regard expert sur la situation et ainsi de dégager des pistes d'actions opérationnelles à l'usage des pouvoirs publics, des personnes impliquées dans la sphère éducative au travers d'un guide des bonnes pratiques, lui-même extrapolable comme nous le verrons à d'autres formes d'organisations.

A travers un examen approfondi des attentes des étudiants, cette étude collecte une information circonstanciée sur la situation des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur. Cette étude se penche également sur les besoins spécifiques des étudiants selon leur type de handicap afin de trouver les modes de fonctionnement les plus efficaces pour faciliter leur parcours scolaire.

Ces réponses, illustrées tout d'abord d'un constat approfondi, mais aussi d'un guide des bonnes pratiques et comportements à mettre en place, pourront, comme c'est le souhait du Conseil National Handicap et du Groupe Mornay, aboutir à une meilleure prise en compte du handicap dans la société et l'émergence d'une conscience collective informée, sensibilisée et outillée.

Se pencher
sur les besoins spécifiques
des étudiants
selon leur **type de handicap**

Introduction méthodologique

L'institut d'études OpinionWay a mené, du 15 juin au 23 novembre 2011, une étude en ligne auprès de 409 étudiants en situation de handicap. Ces étudiants étaient contactés par l'intermédiaire des référents handicaps au sein de plus de 89 établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire.

Principalement orienté sur l'analyse de questions ouvertes sur leur ressenti et leurs attentes, le constat global est à la fois peu alarmiste sur les populations dont le handicap est léger, mais au contraire sévère dès que celui-ci ne permet pas de suivre comme les autres les enseignements.

Ainsi, l'exploitation détaillée des questions ouvertes auxquelles ont répondu les étudiants handicapés suggère des situations et des parcours beaucoup moins fluides, ainsi que **des dysfonctionnements récurrents au sein des différentes structures de l'enseignement supérieur** : l'espace de liberté que constituent les questions ouvertes permet d'approfondir et d'aller plus avant dans les représentations et l'expression du ressenti - sachant que l'interrogation par le biais d'Internet a permis une très large liberté dans les réponses.

Cette note a donc une double mission. La première est celle de les mettre en lumière et de se faire l'écho de la pluralité des difficultés éprouvées par les étudiants en situation de handicap, ainsi que des solutions proposées par ces experts du handicap au quotidien. Sa seconde mission consiste dans l'établissement, sur la base de ces témoignages, d'un « Livre Blanc » **des bonnes pratiques**

à instaurer et à systématiser au sein des structures de l'enseignement supérieur, afin de faciliter, sinon normaliser, les parcours scolaires des étudiants en situation de handicap.



I - Un état des lieux qui met en lumière des obstacles à l'intégration des élèves handicapés

Les étudiants handicapés interrogés dressent un tableau de leur parcours scolaire supérieur assez pesant, inhérent à leur handicap, mais aussi aux dysfonctionnements et aux **difficultés** qu'ils rencontrent tant avec leurs pairs qu'avec le **corps professoral** et avec l'**Institution**. Ces obstacles, de nature polymorphe, se déclinent à de nombreux niveaux et participent de manière très effective à un certain mal-être.

A

En filigrane, des situations de handicap difficiles au plan personnel qui ne facilitent pas la poursuite d'études supérieures

Une grande majorité de l'échantillon des étudiants handicapés interrogés dessine en toile de fond de leur parcours scolaire des difficultés liées à leur situation personnelle, en dehors même des structures dans lesquelles ils évoluent et étudient.

Force est de penser que **ces situations imprègnent très largement leurs études**, les conditions dans lesquelles ils les vivent ainsi que leur perméabilité ou leur capacité à recevoir l'enseignement, à travailler et à réussir leur parcours d'études supérieures.

Ces difficultés relèvent de plusieurs champs de leur vie personnelle.

Sans surprise, **l'acceptation même de son propre handicap** et la relation construite jusqu'à l'âge adulte entre soi et son handicap semblent être des éléments déterminants de la façon dont l'étudiant prétend accéder aux études supérieures : le plus souvent, ce rapport est une des pierres angulaires pour façonner sa solidité psychologique et sa volonté dans les études et dans un milieu où il n'est plus protégé, voire où son handicap est relayé à un plan très secondaire.

« (ce qui a rendu les études difficiles)

La manière dont on me juge à l'extérieur, je suis intelligent, courtois, instruit, cultivé, donc normalement je ne devrais pas avoir de problème »

« (ce qui a rendu les études faciles)
Savoir que je pouvais y arriver / ma volonté »

Parallèlement, **la situation familiale** de l'étudiant apparaît être une constante de son épanouissement au sein de son parcours scolaire – ou au contraire, un frein véritable. En effet, nombre de jeunes handicapés relèvent que leur univers familial a été, est et sera une colonne vertébrale incontournable pour réussir dans leur parcours scolaire.

Ceci se traduit par un soutien quotidien, tant au plan financier qu'au plan moral et psychologique. Même s'ils n'en font pas état aussi clairement, et notamment parce qu'ils ne veulent pas se gargariser d'un parcours d'autant plus difficile, les étudiants handicapés ne bénéficiant pas de ce puissant pilier se montrent beaucoup plus désarmés que leurs pairs : à la situation de handicap s'ajoute une solitude particulièrement douloureuse ; dans ce cas, le volontarisme est d'autant plus fort, mais durcit davantage les conditions d'étude.

La situation amoureuse et amicale - même si sa nature peut être très différente - agit elle aussi comme un très fort catalyseur du bien-être de l'étudiant en situation de handicap et de sa capacité à s'adonner à ses études supérieures, quel que soit d'ailleurs le succès de celles-ci. Ces relations sont les préalables au sentiment de « normalisation », comme un préalable à la capacité à s'adapter au collectif et à y trouver toute sa place, à l'instar des autres étudiants.

« (ce qui a rendu les études plus faciles)
Ma famille / ma fiancée / ma petite copine / le soutien de mes amis »

”

Ce qui a rendu les études plus faciles

Savoir que je pouvais y arriver

Ma volonté

”

Enfin, à un autre niveau, mais qui concerne toujours **la vie de l'étudiant handicapé hors de la structure scolaire** qu'il fréquente, le logement s'avère jouer un rôle fondamental, à deux niveaux.

Au-delà du handicap moteur pour lequel la question du déplacement est cruciale, **la distance entre les lieux d'étude**, de soin et de vie s'avère être une perte de temps, mais surtout une source de stress.

De la même façon, **les conditions de vie au sein de ce domicile** sont d'autres sources de stress : les ressources nécessaires pour pallier le handicap et pour s'assurer des conditions de vie décentes ne semblent pas, souvent, réunies, d'autant que le handicap est évidemment un frein supplémentaire en termes d'incapacité physique / psychique ou encore plus difficile à arguer auprès des employeurs. S'y associe le transport, qui représente une source de temps perdu et de frais supplémentaires.

« Le transport entre mon lieu d'habitation et l'IUT c'est 60 kilomètres aller-retour. Une demande a été faite auprès de la MDPH pour un transport en taxi mais il n'y a pas le budget nécessaire pour cette prise en charge. Je suis donc obligé de prendre ma voiture, cela me procure une fatigue supplémentaire »

« Être prévenu à l'avance des changements de planning car on a un transport qui nous ramène, ça arrive qu'on arrive et qu'il n'y ait pas de cours »

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Pas de logement étudiant / les déplacements »*

Tout porte donc à croire que les conditions de vie « hors les murs » des étudiants en situation de handicap sont un facteur préalable et fondamental à leurs parcours et qui détermine leurs capacités à s'intégrer et à réussir leurs études.

B

Au sein des études, des réticences toujours très prégnantes des « autres » à envisager le handicap et à l'accepter

Au-delà de ces dimensions exogènes aux structures d'enseignement supérieur, les étudiants handicapés soulignent avec force le regard porté sur eux – regard qui, de façon hypothétique, n'est pas lié qu'à l'enseignement supérieur, mais qui prend dans ce contexte, une tonalité toute particulière.

En effet, **la défiance à l'égard de leur altérité** s'illustre à tous les niveaux, de façon frontale ou plus larvée, sachant pourtant que ces situations sont vécues avec plus ou moins d'intensité selon les contextes et l'environnement.

Le point d'achoppement le plus flagrant concerne la relations aux autres étudiants, ceux-ci se montrant totalement démunis (sauf exception) à l'égard du handicap, alors même qu'il n'est pas imprudent de penser que le groupe de « semblables » est toujours très structurant pour la personne handicapée, en particulier au stade des études supérieures, entre l'enfance et l'âge adulte. A ce titre, les étudiants handicapés expriment d'ailleurs une ambivalence très symp-

“

Ce qui a rendu les études plus difficiles

La Solitude

ne pas être compris des autres étudiants

Les personnes qui **rigolent**
de *mon problème*

”

tomatique ; en effet, ils aspirent à « se fondre » avec les autres étudiants, tout en étant reconnus, ou en tous cas considérés, à l'aune de leur handicap, sans pour autant être stigmatisés. Cette stratégie se solde souvent par le fait de cacher, même maladroitement ou de façon incomplète, leur handicap à leurs pairs, ou en banalisant leurs conditions d'étudiants handicapés aux autres.

Ces stratégies aboutissent sans faille à une équation impossible, à deux niveaux : soit à la culpabilité de ne pas assumer son handicap face aux autres, soit à une volonté de banaliser et de passer sous silence leurs conditions de vie auprès d'un collectif qui méconnaît le handicap. Autrement dit, l'altérité est cachée, mise de côté, dans les relations sociales de l'étudiant, alors même qu'elle est au cœur des problématiques personnelles. En ce sens, elle aboutit inévitablement à un sentiment de frustration. Pour autant, il convient de noter que les étudiants handicapés expriment un ressentiment tout relatif à l'égard de leurs pairs, auxquels ils concèdent une certaine ignorance en la matière.

*« (ce qui a rendu les études plus faciles)
Les camarades / être avec des personnes normales pour moi
qui suis un peu anormale... »*

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
La solitude, ne pas être compris des autres étudiants / les personnes
qui rigolent de mon problème »*

Le regard porté à l'égard du monde professoral est, lui, plus critique, avec le sentiment d'une forme d'indifférence, conséquence elle-même d'un défaut de sensibilisation et de moyens.

En effet, les étudiants consultés fustigent l'ignorance à l'égard du handicap de ceux qu'ils considèrent ou qu'on leur présente comme des « sachants » et comme des éléments structurants intellectuellement tout au long de leur parcours. La très grande ignorance de ceux-ci n'en est que plus douloureuse.

Cette très grande ignorance, parfois interprétée comme du mépris, que les professeurs semblent avoir à l'égard de leur handicap, s'exprime à de nombreux plans : une méconnaissance patente de la pluralité des handicaps, une approche psychologique totalement déficitaire, une absence de dialogue avec les étudiants et avec les étudiants en situation de handicap, le refus de prendre en compte le handicap pendant les cours - plus encore durant les examens -, voire une suspicion à l'égard des étudiants en situation de handicap (notamment quand celui-ci est invisible), etc.

En fait, les élèves handicapés décèlent dans les attitudes des professeurs à leur égard un double biais : le premier serait la volonté de considérer les élèves handicapés comme les autres, autrement dit de penser que les éléments de compensation à disposition permettent à ces élèves d'être considérés comme les autres.

Le second, plus courant et sûrement le plus proche de la réalité, tend à penser que le corps professoral est à l'image de la société, c'est-à-dire qu'il n'est ni plus indulgent, ni plus formé à l'égard du handicap, ce qui est notamment palpable dans l'incompréhension des professeurs lors d'absences répétées de certains élèves handicapés.

« Il y a une asymétrie récurrente de l'information entre les étudiants en situation de handicap et le corps enseignant qui ne sait pas comment s'y prendre pour aider les élèves en question. Par conséquent, il est facile de s'auto-exclure, de se sentir démunis pour surmonter une situation qui nous apparaît difficile »

Les critiques à l'égard du corps professoral prennent une dimension plus intense en ce qui concerne l'**Institution**.

En effet, les étudiants interrogés se font l'écho d'une réelle « **violence institutionnelle** » qui s'illustre à la fois par la très grande méconnaissance dont fait preuve l'administration (qui confine à l'ignorance et au mépris, et qui complique vraisemblablement le parcours des étudiants handicapés) et par l'inertie de la structure institutionnelle : une loi de 2005 respectée de façon très partielle, des infrastructures inadaptées et inchangées depuis leur construction, des outils eux aussi inadaptés et sans la volonté de les faire évoluer.

« On a l'impression que la gestion des étudiants handicapés est un poids pour l'administration »

« J'ai failli porter plainte contre l'Université »

Cette violence paraît d'autant plus pesante qu'elle est, en fait, assez immatérielle et s'avère perdue d'avance : il ne s'agit pas tant du personnel de l'administration que de l'inertie d'un système global qui ignore le handicap.

De fait, les étudiants handicapés se posent d'ailleurs inconsciemment la question : s'agit-il d'une volonté de considérer à égalité tous les étudiants et ainsi de ne pas considérer les étudiants handicapés, ou s'agit-il plus banalement d'un désintérêt en ce qui concerne le handicap, à l'instar de l'ensemble de la société ?

« *Beaucoup de papiers à fournir* »

« *La non considération des administrations : en dépression je n'ai pas pu envoyer mes dossiers à temps* »

C

Des conditions structurelles qui agissent comme un frein au bon déroulement du parcours académique de l'étudiant

Si certains pointent du doigt la distance mise par certains professeurs comme étant l'une des sources des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, la majorité reconnaît tout de même l'impuissance de leurs enseignants ainsi que le manque de moyens mis à leur disposition par l'Institution.

Si la responsabilité pour ce manque de dispositifs n'est pas clairement identifiée, il s'agirait plus justement d'une faille organisationnelle, de conditions structurelles qui ne favorisent pas l'intégration des étudiants handicapés, plutôt que d'un manque d'implication personnelle de la part du corps professoral.

« *Je remercie Madame XXX pour son accueil chaleureux depuis 2 ans très à l'écoute, mais malheureusement dépendante des structures administratives* »

Dans ce contexte n'est pas identifié réellement d'implication, de partage des rôles et des responsabilités dans une logique d'accompagnement, là où les répondants aimeraient de l'accompagnement sous la forme par exemple d'un enseignant référent.

D

Des handicaps et des vécus très différents

Plus encore, le vécu du handicap au sein de l'enseignement supérieur se colore de façon très diverse selon la nature du handicap, qui, par essence, prend des formes aussi différentes qu'il existe de handicaps.

Ceci vaut particulièrement en ce qui concerne la différence entre **les handicaps visibles** et **les handicaps invisibles**, ces derniers nécessitant de toujours prouver leur réalité et les droits auxquels les étudiants peuvent aspirer, et la différence entre les handicaps de types **physiques** et ceux relevant du **psychisme**, qui génèrent encore énormément de méfiance et d'**incompréhension**.

S'y ajoute une certaine déconsidération à l'égard de handicaps qui ne sont pas jugés comme tels, en particulier pour les troubles du langage ou pour les défi-

ciences de santé « banalisées » (comme le diabète, avec des personnes handicapées tout à fait autonomes).

Par ailleurs, le vécu des étudiants handicapés est aussi très largement déterminé par les infrastructures disponibles au sein de leur lieu d'étude, qui facilitent ou non leur quotidien.

Dans ce contexte, force est de constater une palette extrêmement variée de la part des étudiants handicapés interrogés : du fatalisme à la révolte, en passant par la volonté de banaliser leur situation. Quoiqu'il en soit, ils font néanmoins tous le constat d'un déficit de prise en charge et de reconnaissance de leur statut pendant leurs études.

« La prise en charge n'est pas suffisante... mais c'est comme ça ! »

*« Arrêter de considérer le handicap comme une maladie
pour l'amour de Dieu !*

Parce que, du coup, les mandarins normaliens eugénistes en profitent ! »

”

La prise en charge n'est pas suffisante

Mais c'est

comme ça !

”





II - Des solutions transversales

Dans ce cadre, les solutions envisagées par les étudiants handicapés sont nombreuses.

A

Un travail en profondeur de sensibilisation à tous les niveaux

- Une campagne de sensibilisation sur tous les handicaps, à travers des supports écrits et distribués mais aussi par le biais de réunions avec toutes les parties (étudiants valides, corps professoral, administration)
- Des supports disponibles pour les étudiants handicapés leur rappelant leurs droits et les dispositifs existants dont ils peuvent se prévaloir
- Une formation des professeurs à la compréhension et à la prise en charge du handicap
- La création ou la présence plus accrue d'un « référent handicap » au sein de chaque établissement
- La présence systématique d'un élève handicapé au sein du conseil d'administration

« Un étudiant handicapé n'est pas censé connaître toutes les aides ou tous les moyens pour l'aider dans ses études à l'Université »

« Une formation pour les professeurs les informant de la nature de chaque handicap »

B

Un accompagnement et un suivi constants

- Un soutien accru de la part de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapés)
- Une mise à disposition systématique d'un tuteur pour les étudiants handicapés, avec, quand cela est possible, des effectifs réduits
- Une coordination accrue entre les relais handicap, le corps médical des établissements et l'institution

« Les informations n'arrivent pas au relai handicap santé étudiant, et les personnels sont très mal renseignés sur tout ce qui implique le handicap »

« Des aides à l'organisation et aux devoirs, un accompagnement réel dans les études »

« J'ai sollicité l'aide d'un tuteur pour taper mon mémoire de master 2, ayant eu un accident au poignet droit. La réponse des services a été négative, j'ai donc engagé des frais importants pour taper les 75 pages de mon mémoire, il m'était impossible de faire taper les 150 pages prévues pour des raisons financières, le jury a trouvé mon travail insuffisant et je le regrette vivement »

C

Des moyens financiers à disposition pour faciliter le lien entre vie estudiantine et vie personnelle

- Des aides financières (bourses) allouées aux étudiants handicapés afin de pallier les dépenses du handicap et d'accéder à une certaine autonomie financière
- La mise à disposition de logements adaptés et à proximité des lieux d'étude et de soins le cas échéant

« L'argent est le maître-mot de notre société, tout handicap peut être compensé, adapté, voire diminué, cependant un handicap coûte du temps, temps pendant lequel nous ne pouvons travailler. Une bourse d'étude entre 100 et 500 euros selon le handicap serait une bonne chose à mon sens »

”

Ce qui a rendu les études plus difficiles

Le Rythme et les horaires

Un rythme très soutenu

”

D

Une temporalité plus souple et adaptable dans le cadre de la vie scolaire

- Le respect systématique du tiers temps, voire l'aménagement de temps plus longs selon les handicaps
- Des emplois du temps pensés et adaptés selon les handicaps

« Le tiers temps dont je dispose n'est pas forcément respecté, les surveillants discutent à la fin de l'épreuve alors que je compose et ça me perturbe »

« Un possible aménagement des cours pour qu'on finisse plus vite, surtout éviter les grands trous de 1 à 3 heures dans le planning, c'est très fatigant »

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Les rythmes et les horaires / un rythme très soutenu »*

E

Une mise à disposition des cours

- Une disponibilité des cours en format dématérialisé, écrit ET audio

- Un souci de la qualité des prises de notes par une tierce personne, par exemple en professionnalisant réellement ce type d'activité
- La gratuité des photocopies pour récupérer les cours

« Il serait bien d'avoir un support de cours pour rattraper son retard sans faire appel à des élèves qui notent les cours à leurs façons, avec toutes les difficultés que cela implique »

« Les cours ne sont pas vérifiés et souvent incomplets »

« Retransmission des cours magistraux en audio / vidéo »

En outre, il s'agit moins de l'adoption de mesures innovantes que d'un respect des règles de bons sens, améliorant considérablement les conditions de vie et d'études des élèves handicapés au sein même de leur lieu d'enseignement.

“

*Les cours
ne sont pas vérifiés
et souvent
incomplets*

”





III - Des solutions adaptées à chaque handicap

En ce qui concerne plus concrètement les types de handicap, il semble que des solutions existent et doivent être davantage systématisées, sachant que certaines solutions peuvent être valables pour différents handicaps.

A

Les déficiences visuelles

Un type de handicap pénalisant pour toutes les matières

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Mauvaise lumière / La difficulté avec tous supports écrits »*

En termes d'aménagement :

- Des panneaux de signalétique écrits en grands caractères
- Un soin particulier en ce qui concerne la luminosité des salles
- Des bornes de guidage audio au sein des établissements

En termes d'outils :

- Des preneurs de notes fiables et compétents
- Des cours / supports de cours ou d'examen écrits en plus gros caractères et interlignes
- Le droit au dictaphone en cours

- La mise à disposition gratuite de logiciels vocaux et de dictaphones
- Pour le matériel informatique, la possibilité de disposer d'écrans adaptés et de claviers agrandis
- Un annuaire des livres adaptés à la déficience visuelle à la bibliothèque universitaire

« Des panneaux plus visibles et lisibles placés bien en évidence à l'intérieur de l'Université, adapter les supports aux malvoyants »

« Des grosses écritures pour les noms des bâtiments, des salles »

B

Les déficiences auditives

Un type de handicap pénalisant dans toutes les matières et en particulier pour ce qui concerne les cours de langues vivantes

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Pas de micro / Le bruit dans les amphis »*

En termes d'aménagement :

- Autant que faire se peut, une attention portée à la dimension sonore des salles de cours et des bâtiments
- Des micros pour les professeurs, en particulier pour les cours magistraux

En termes d'outils :

- Une mise à disposition systématique des cours sous format électronique et écrit
- Des prises de notes fiables et complètes

« Pour le malentendant que je suis, les powerpoints sont essentiels, c'est à partir de l'écrit que j'apprends mon cours, la réticence des professeurs à transmettre leurs powerpoints ne m'aide pas »

« En cours de séminaire, je n'entends pas les questions, les élèves n'ont pas de micro »

C

Les handicaps moteurs

Un type de handicap pénalisant surtout en ce qui concerne l'accessibilité et, selon les handicaps, par les déplacements, le stationnement debout, la prise de notes

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Le manque d'accès à certains locaux / La localisation de certains cours »*

En termes d'aménagement :

- Une accessibilité à tous les lieux, notamment avec des rampes d'accès
- Des places de parking disponibles

- Des ascenseurs qui fonctionnent toujours
- Des portes automatiques
- Une prise en compte du plan des salles et des déplacements limités au sein des établissements
- Des assises adaptées au sein des salles de cours
- La dispense ou l'adaptation pour la position debout de certains cours

En termes d'outils :

- Le droit au dictaphone et aux logiciels vocaux

« Des travaux de rénovation pour une meilleure accessibilité »

« Une bonne assise dans les amphithéâtres »

D

Les troubles psychologiques et de santé mentale

Un type de handicap peu représenté dans notre échantillon, ce qui illustre les efforts monumentaux pour le faire accepter dans les établissements du supérieur.

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
La concentration / ma lenteur cognitive »*

De fait, les « bonnes pratiques » évoquées par les étudiants investigués s'avèrent

“

Ce qui a rendu les études plus difficiles

La Concentration

Ma lenteur cognitive

”

particulièrement sommaires :

- Un accueil des familles aidantes
- Une aide psychologique à disposition
- Un aménagement horaire lors des examens, lié à la lenteur cognitive

« Il y a un refus de recevoir les familles aidantes qui, dans les maladies psychiques, assument l'étudiant souffrant dans tous les actes de sa vie quotidienne, une incompréhension des spécificités des maladies psychiques »

E

Les troubles de santé

Des handicaps généralement invisibles et qui ne sont souvent pas considérés comme tels

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
La fatigue / La douleur liée au stress / Les crises dues à ma maladie »*

- L'adaptation des examens en cas d'hospitalisation
- Des salles à disposition pour pouvoir se reposer

« Avoir des salles de repos, notamment à cause de mes migraines ophtalmiques »

F

Les troubles du langage

Des handicaps eux aussi méconnus, particulièrement pénalisants dans les matières littéraires pour la dyslexie / la dysorthographe (ce qui vaut aussi pour les matières scientifiques en ce qui concerne la dyscalculie)

*« (ce qui a rendu les études plus difficiles)
Mon handicap n'est pas connu / mes fautes d'orthographe /
La notation qui est la même pour moi »*

- Des cours facultatifs d'orthographe
- Un système de notation plus tolérant en ce qui concerne les fautes d'orthographe, quelle que soit la matière
- L'accès à des services de correction

« J'aurais souhaité avoir un ordinateur pour la rédaction car à la fin de l'épreuve je relis ma copie et je ne vois plus mes fautes de dyslexie »

« La dyslexie est un handicap inconnu et très peu pris en compte dans les études supérieures, ça me pénalise énormément et je suis évaluée de la même façon que les autres étudiants »

« Un système de coupon de correction, avec 4 heures de temps pour revoir sa copie finale de mémoire avec une personne qualifiée en langue »



”

Avoir des salles de repos

notamment à cause de mes

Migraines

ophtalmiques

”

G

Les déficiences temporaires

Des handicaps par nature changeants et variés, qui nécessitent surtout une adaptation aux périodes de crise rencontrées par l'étudiant

IV - Conclusion :

Le guide des 10 bonnes pratiques

A l'image des « neuf principes de l'accessibilité universelle en pédagogie » - principes mettant à l'honneur une pédagogie universelle et partageable par tous - l'institutionnalisation d'un guide des 10 bonnes pratiques autour de trois axes semble aujourd'hui indispensable :

A

Informier, former, sensibiliser

1. Mener une campagne de sensibilisation sur l'accès à tous, point d'orgue d'une égalité factuelle
2. Informer les étudiants handicapés sur leurs droits et les dispositifs existants dont ils peuvent se prévaloir
3. Former les professeurs à la compréhension et à la prise en charge du handicap, à l'importance de rendre leur enseignement accessible à tous



“

Aider financièrement
les étudiants
handicapés
afin de pallier les dépenses
du handicap

”

B

Ecouter, soutenir, adapter

4. A minima, rendre les cours et données disponibles sur tous les supports
5. Respecter le tiers temps, voire l'aménagement de temps plus longs selon les handicaps
6. Penser les emplois du temps en prenant en compte l'accès de tous aux enseignements
7. Aider financièrement les étudiants handicapés afin de pallier les dépenses du handicap et d'accéder à une certaine autonomie financière
8. Favoriser la proximité des logements des étudiants handicapés avec leur lieu d'études

C

Clarifier, responsabiliser, professionnaliser, accompagner

9. Clarifier les rôles et notamment impliquer les enseignants qui semblent les plus à même de favoriser au quotidien l'accès égal de tous les étudiants au savoir
10. Professionnaliser un « référent handicap » au sein de chaque établissement



Conseil National Handicap / Groupe Mornay
Etude sur les étudiants handicapés

cnhandicap.org / www.groupemornay.com